



Eligibilité des dépenses dans un contrat de subvention

Par **espallchris**, le **25/11/2008** à **16:51**

Lorsque l'on doit justifier des dépenses dans le cadre d'un contrat de subvention versée par un organisme public, qu'elle est par défaut (pas de clause spécifique dans le contrat), la période d'éligibilité des dépenses effectuées? Est ce obligatoirement la période du contrat ?